

**Chapitre 1 : Demande d'obtention
du label Cité de l'énergie :**

Etabli le : 6 juin 2013

RCECh1à4Bussigny13at.doc

La Commune de

BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

représentée par

M. Bernard Hänggeli

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

la reconnaissance Partenaire en processus

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cité de l'énergie® gold, soit le European Energy Award® gold

Représentant de la commune

Nom / Prénom	Hänggeli Bernard
Fonction	Municipal
Adresse	Place de l'Hôtel de Ville 1, Case postale 96, 1030 Bussigny-près-Lausanne
Téléphone / Mobile	021 701 33 70 / 079 282 89 87
e-mail	bhaenggeli@bussigny.ch

Personne de contact dans la commune :

Nom / Prénom	Yvan Mandia
Fonction	Délégué à l'énergie - Cité de l'énergie
Adresse	Administration communale, Bâtiments / Urbanisme, Rue Saint-Germain 1, Case postale 96, 1030 Bussigny-près-Lausanne
Téléphone / Fax	021 706 12 08 / 021 706 11 89
e-mail	ymandia@bussigny.ch

Conseiller Cité de l'Energie

Nom / Prénom	Turiel Antonio
Adresse	Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne
Téléphone / Fax	021 311 24 64 / 021 311 24 70
e-mail	turiel@serec.ch

1.1 Nombre de points potentiels et atteints (mis au point selon rapport d'audit, chapitre 5)

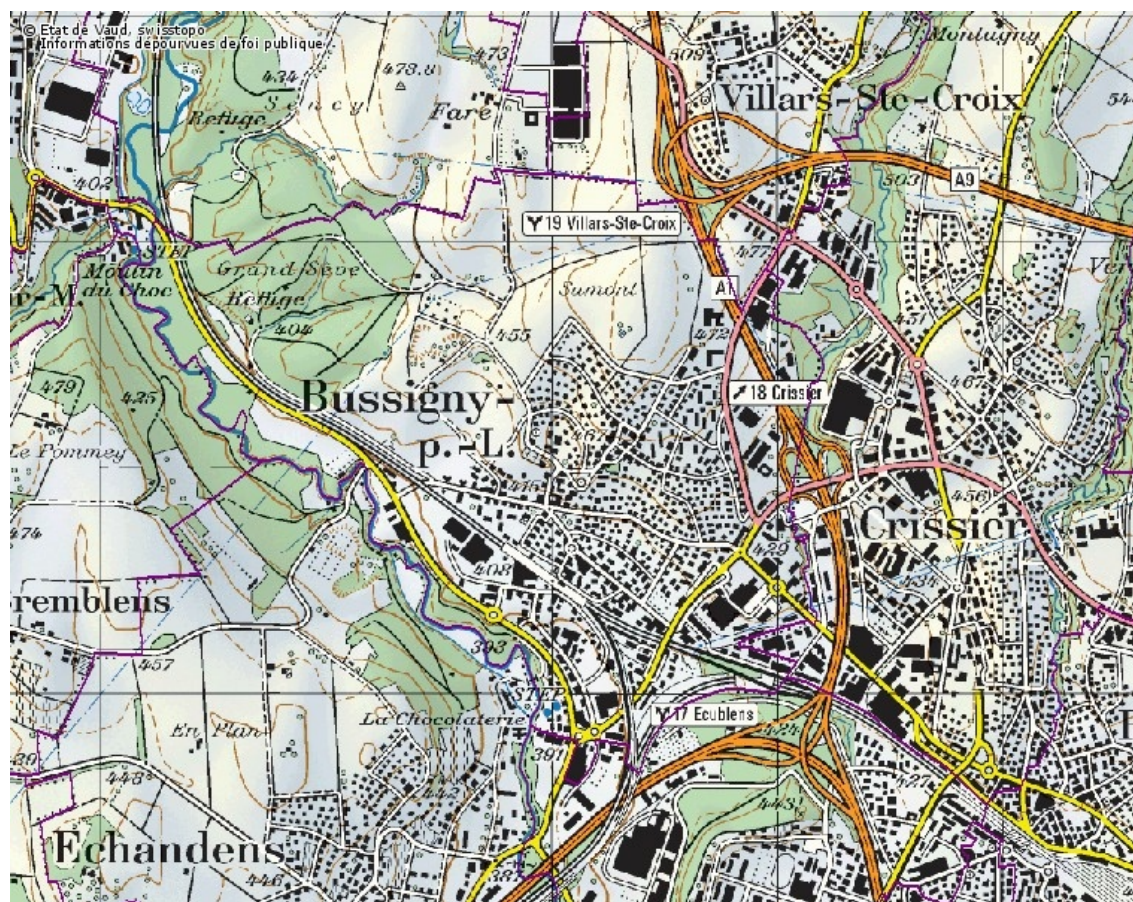
Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	436.50	Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie (50 %)	218.25	Pt.	
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75 %)	326.65	Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	252.50	Pt.	57,85 %

1.2 Bases pour l'évaluation

Points forts de la politique énergétique de la Commune¹

La Commune de Bussigny-près-Lausanne se situe dans le district de l'Ouest lausannois. Elle s'étend sur une surface de 427 ha, dont 86 ha de forêts. A mi-chemin entre Morges et Lausanne, Bussigny-près-Lausanne a connu un fort développement industriel et démographique. De 356 âmes en 1800, la commune est passée à plus de 8'000 habitants en 2010.

Plan de situation de la Commune du Bussigny-près-Lausanne (source : www.geoplanet.vd.ch).



A quelques kilomètres du lac, la commune s'étale de 387 m près de la station d'épuration à 495 m en Sumont, au pied du réservoir bordé de sapins. Point culminant qui offre un belvédère des Alpes au Jura. Deux rivières bordent Bussigny-près-Lausanne : la Sorge à l'est et la Venoge au sud-ouest, sans oublier le petit ruisseau du Vaube qui fait limite avec Vufflens-la-Ville sur une courte distance.

¹ Source : www.bussigny.ch

Plus de 500 raisons sociales sont implantées à Bussigny-près-Lausanne, preuve d'un bel essor économique. Qui dit entreprises, dit travailleurs. Bussigny-près-Lausanne a connu une forte vague d'immigration dans la seconde moitié du siècle passé. La proportion d'étrangers a explosé ces 45 dernières années. Un tiers des habitants a son passé hors de Suisse mais son futur à Bussigny-près-Lausanne.

La commune de Bussigny-près-Lausanne s'est engagée depuis plusieurs années déjà sur la voie du développement durable : c'est « **une commune qui veut être économe et responsable face à son développement énergétique** ». Ce slogan est la porte d'entrée de sa politique énergétique sur la base de laquelle, elle a déjà mis en œuvre quelques actions exemplaire comme : un cadastre solaire, une analyse rigoureuse du parc immobilier communal, des installations de panneaux solaires photovoltaïques sur une école avec information en continu de la production, mise en zone 30 de toute la localité hors les axes de transit, etc. C'est dans ce contexte de réalisations et pour encourager le tissu socio-économique local à en faire de même voire plus que la Commune s'engage dans l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

Principes de la politique énergétique (voir détails au chapitre 3.2)

Les principes de la politique énergétique de la Commune de Bussigny-près-Lausanne sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen de communication aussi bien pour les citoyens que vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune. Leur principal but est un positionnement clair de la Commune dans le domaine de l'énergie, en particulier, et du développement durable, en général. Ils exposent la "philosophie d'entreprise" de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique.

Dans cette perspective, en tant que commune engagée dans le processus « Cité de l'énergie », la Commune de Bussigny-près-Lausanne agit dans le respect des principes **de durabilité** (prise en compte des aspects touchant le développement durable), **d'exemplarité** (adoption d'une attitude exemplaire dans toute action et réalisation), **d'efficacité** (recherche de rendements optimaux et élevés) et **de créativité** (mise en place de processus et de solutions innovantes).

Ses principes sont concrétisés dans des objectifs spécifiques clairs, touchant notamment les constructions, les réseaux d'énergies (électricité, chauffage notamment), la mobilité et l'information/ sensibilisation.

Mesures les plus importantes dans les différents secteurs (voir détails aux chapitres 3.3 et 3.4)

Développement territorial

réalisé

- Vision : « Commune économe et responsable en route vers la société à 2000 watts » adoptée par la Municipalité en 2012 [1.1.1.].
- Système d'indicateurs [1.1.2.].
- Concept de gestion des déchets [1.1.5.].
- Planification énergétique territoriale [1.2.1.].
- Planification directrice de tous les modes de déplacements via SDOL [1.2.2.].
- Principes de la société à 2000 watts intégrés dans les nouveaux quartiers [1.3.2.].

planifié

- Vérification de l'atteinte des objectifs périodique (tous les 4 ans - ré-audits) [1.1.1.].
- Evaluation périodique des indicateurs [1.1.2.].
- Planification de CRICAD II à l'est de la commune [1.2.1.].

Bâtiments, installations communaux

réalisé

- Adhésion formelle de la Municipalité au "standard bâtiment 2011" depuis 2012 [2.1.1.].
- Etiquetage Display (29 bâtiments) [2.1.2.].
- Plan d'assainissement en place pour tous les bâtiments [2.1.4.].
- Energies renouvelables pour l'électricité à hauteur de 100% [2.2.2.].
- Indicateur d'efficacité : 22 MWh/km*an (2x plus élevé que la valeur cible de 12 MWh/km*an) [2.3.1.].

planifié

- Installations PV projetées sur les bâtiments [2.2.2.].
- Assainissement en cours de l'EP [2.3.1.].

Approvisionnement, dépollution

réalisé

- Consommation totale pour la commune : 74'994 MWh/an (2012) [3.2.2.].
- Pourcentage global du besoin total en énergie thermique pour le chauffage et l'eau chaude sur le territoire de la commune estimé à 5% [3.3.2.].
- Env. 0.05% de couverture des besoins par du PV [3.3.3.].
- Part de mise en séparatif : 70%. [3.5.4.].
- Taux de recyclage : ~42% (moyenne CH à 51%) [3.6.1.].

planifié

- CRICAD II [3.1.1.].
- Prélèvement d'une taxe sur l'électricité dès 2014 de 0.7 cts/kWh, ce qui représente CHF 500'000.--/an. [3.1.2.].

Mobilité

réalisé

- 2 vélos électriques de service à disposition. [4.1.1.].
- Achat d'un véhicule au gaz naturel (2012) [4.1.2.].
- Liste des véhicules en place avec le type de carburant, la consommation annuelle, émissions CO2 et distance parcourue [4.1.2.].
- 100% de la surface du stationnement réglementée est géré [4.2.1.].
- 100% de la commune en zone 30, hors axes de transit [4.2.3.].
- Réseau piétonnier maillé, dense et bien fréquenté [4.3.1.].
- Parcs à vélos à la gare, au centre et aux écoles. Couverts. Environ 40 places à disposition. Demande relativement bien satisfaite [4.3.3.].
- Offre TP : bonne qualité de la desserte (nb de lignes, arrêts, fréquences, etc.). Ligne CFF, trois trains/heure. Offre propre à la commune via la ligne ALB en collaboration avec Car postal [4.4.1.].
- Deux places Mobility à disposition : gare et Bussigny village [4.4.3.].
- Manifestation : participation au programme New Ride depuis 2006 [4.5.1.].

planifié

- Réalisation d'un plan de mobilité pour l'administration [4.1.1.].
- Subvention pour l'achat de vélos pour le personnel communal [4.1.1.].
- Achat d'un véhicule électrique [4.1.2.].
- Evolution des indicateurs de la mobilité [4.5.2.].

Organisation interne

réalisé

- Délégué à l'énergie en place depuis 2012 [5.1.1.].
- La commission est en place depuis 2012 sur décision de la Municipalité. Sept membres la composent [5.1.2.].
- L'audit de suivi est organisé annuellement et effectué avec le conseiller Cité de l'énergie [5.2.2.].
- Budget de CHF 5'000.--/an à disposition pour la formation continue. Tous les frais pris en charge, et formation prise sur le temps de travail [5.2.3.].
- Montant annuel de CHF 54'000.-- à disposition pour la mise en œuvre de la politique énergétique communale. Supérieur à CHF 1.50/hab. (effectif CHF 6.75.--/hab./an.) [5.3.1.].

planifié

- Sensibilisation du personnel communal aux économies d'énergie [5.2.1.].

Communication, coopération

réalisé

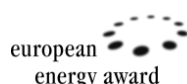
- Concept de communication en vigueur depuis 2012, intégré dans le CECOM [6.1.1.].
- Fondation Riant-Mont : 100% Minergie. [6.2.1.].
- Participation active au projet d'agglomération PALM [6.2.2.].
- Collaboration avec les sociétés Saia et Siemens pour du Smart Metering [6.3.1.].
- Part FSC de la commune : 100% de la surface forestière [6.3.4.].
- Délégué à l'énergie à disposition des clients/usagers [6.5.1.].
- Installation photovoltaïque du collège du Tombay II (2012). Production visible 24h sur 24h sur un écran de 40 pouces placé à l'entrée du collège [6.5.2.].

planifié

- Collaboration avec la gérance "Domus" pour octroyer un droit de superficie en vue de la création de logements pour les familles besogneuses [6.1.2.].
- Nestlé et Conforama : projet de PV sur les toits [6.3.1.].
- Sensibilisation des écoles à la gestion des énergies [6.4.3.].
- Soutien financier de CHF 250'000.--/an. À disposition dès 2014, issus de la taxe sur l'électricité; avec règlement d'application [6.5.3.].

Taux de réalisation par secteurs en % des points potentiels (tiré du catalogue de mesures, onglet "Evaluation actuelle")

RCECh3-3MToolBussigny13at.xls



Audit 2013 / 1

Catalogue de mesures Commune de Bussigny-près-Lau:
Conseiller-ère: Antonio Turiel

Evaluation de l'année en cours

Mesures

1 Développement, planification urbaine et régionale

1.1	Plan et stratégie
1.2	Développement territorial
1.3	Instruments pour propriétaires fonciers
1.4	Autorisation de construire & contrôle
Total	

	max. Points	potentiels Points	effectifs Points	%	planifiés Points	%
	32	32.0	20.8	65%	7.6	24%
	20	20.0	16.0	80%		
	20	20.0	15.0	75%	3.0	15%
	12	12.0	6.8	57%		
Total	84	84.0	58.6	70%	10.6	13%

2 Bâtiments de la collectivité et équipements

2.1	Gestion énergie et eau
2.2	Valeurs-cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat
2.3	Mesures Spéciales
Total	

	26	26.0	17.8	68%		
	40	40.0	12.5	31%	0.8	2%
	10	10.0	3.9	39%		
Total	76	76.0	34.2	45%	0.8	1%

3 Approvisionnement, dépollution

3.1	Stratégie d'entreprise, stratégie d'approvisionnement
3.2	Produits, tarification, information à la clientèle
3.3	Production locale d'énergie sur le territoire communal
3.4	Efficacité énergétique de l'approvisionnement en eau
3.5	Efficacité énergétique du traitement des eaux usées
3.6	L'énergie des déchets
Total	

	10	5.0	2.1	42%	2.3	46%
	18	8.0	4.4	55%		
	34	16.0	2.9	18%		
	8	7.0	4.3	61%	1.2	17%
	18	10.5	4.7	44%	1.6	15%
	16	3.0	2.2	72%		
Total	104	49.5	20.5	41%	5.1	10%

4 Mobilité

4.1	Gestion de la mobilité dans l'administration
4.2	Réduction de la circulation et stationnement
4.3	Mobilité non motorisée
4.4	Transports publics
4.5	Marketing de la mobilité
Total	

	8	8.0	3.4	43%	2.0	25%
	28	24.0	17.9	75%		
	26	26.0	18.2	70%		
	20	15.0	9.5	63%	1.0	7%
	14	14.0	6.0	43%		
Total	96	87.0	55.0	63%	3.0	3%

5 Organisation interne

5.1	Structures internes
5.2	Processus internes
5.3	Finances
Total	

	12	12.0	10.4	87%		
	24	24.0	18.4	77%		
	8	8.0	8.0	100%		
Total	44	44.0	36.8	84%		

6 Communication, coopération

6.1	Stratégie de communication et de coopération
6.2	Communication et coopération avec pouvoirs publics
6.3	Communication et coopération avec économie, industrie, entreprises
6.4	Communication et coopération avec habitant-e-s et multiplicateurs locaux
6.5	Soutien aux initiatives privées
Total	

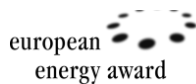
	8	8.0	4.4	55%	2.8	35%
	16	16.0	10.1	63%	1.2	8%
	24	24.0	10.6	44%	2.0	8%
	24	24.0	8.8	37%		
	24	24.0	13.6	57%	8.0	33%
Total	96	96.0	47.5	49%	14.0	15%

Total général

	500	436.5	252.5	58%	33.5	8%
--	------------	--------------	--------------	------------	-------------	-----------

Taux de réalisation par secteurs en % des points potentiels (tiré du catalogue de mesures, onglet "graphique")

Le graphique suivant représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'action déjà mis en œuvre par la commune, ainsi qu'une projection de la situation après la mise en œuvre des mesures planifiées.



RCECh3-3MToolBussigny13at.xls

Audit 2013 / 1

Catalogue de mesures Commune de Bussigny-
Conseiller-ère: Antonio Turiel

Taux de réalisation p. secteurs en % des points potentiels

